affaiblir ou déterminer le dévoiement, je n'ai prescrit, pour tenir le ventre libre, que des lavemens donnés tantôt avec de l'eau de Sedlitz, tantôt avec de l'eau simple.

Ces divers moyens, combinés et modifiés suivant les circonstances pendant deux mois, ramenèrent la santé par une progression graduelle, marquée seulement par une moiteur générale qui a commencé au bout d'un mois de traitement, et qui s'est prolongée même après avoir cessé toute médication.

Cinq à six mois après la malade avait acquis beaucoup d'embonpoint, mais elle ne pouvait pas faire une course de trois quarts d'heure sans être fatiguée, ni sans éprouver de la faiblesse dans les genoux.

On remarquera que je n'ai pas dirigé le traitement de cette affection en vue d'agir sur la masse des humeurs par une voie de dépuration, par la raison que le virus vénérien me paraissait devoir s'être épuisé sous l'influence du mercure e t du temps, me réservant d'ailleurs d'avoir recours à un traitement dépuratif dans le cas où des symptômes vénériens se manifesteraient ultérieurement; ce qui n'a pas eu lieu.

CHAPITRE XXIII.

Examen des agens anti-syphilitiques empruntés aux règnes minéral et animal.

Necessitas medicinam invenit, experientia perficiet.

STOLL.

ARTICLE PREMIER.

De l'usage de l'Or et du Platine.

L'emploi de l'or dans le traitement des maladies vénériennes remonte à l'année 1540. On le préparait de beaucoup de manières, et presque toujours on le combinait avec le mercure, ce qui lui fit donner le nom d'or mercuriel par Lecocq, qui le premier en fit usage; mais les préparations dans lesquelles entrait ce métal n'étant pas conformes aux règles bien entendues de la chimie, il en résultait des produits plus ou moins dangereux, où souvent même, par suite de leur décomposition, l'or reprenait son état métallique de manière à n'exercer aucune action sur l'économie animale.

Le danger des préparations dont l'or faisait partie, l'infidélité de leurs propriétés, et par conséquent la difficulté d'en régulariser l'action, en ont fait rejeter l'usage, malgré les tentatives faites successivement par Glauber, Planiscampy, Horst, Uçay, Hoffmann, pour en soutenir la réputation.

Depuis 1735 jusqu'en 1810, où M. Chrestien, de Montpel-

lier, en a proposé de nouveau l'usage, l'or, ou plutôt les médicamens annoncés comme devant leurs propriétés à ce métal, n'étaient exploités que par des charlatans, qui probablement n'empruntaient que son nom, en vue de satisfaire leur cupidité.

M. Chrestien a soumis à des règles précises la manière de formuler et d'administrer les préparations d'or: il l'emploie sous diverses formes, qui sont l'or divisé ou à l'état moléculaire, l'oxyde d'or, le chlorure d'or et de soude, et l'oxyde d'or par l'étain, qu'on appelle aussi pourpre de Cassius.

On emploie l'or en substance et l'oxyde de ce métal à la dose d'un quart de grain à trois grains par jour, en augmentant graduellement.

Le chlorure d'or et de soude est la préparation la plus usitée, mais, en raison de son extrême causticité, son administration exige la plus grande précaution; on le prescrit en pilules, à la dose d'un quinzième jusqu'à un huitième de grain. Mélangé à la même dose avec une poudre inerte, on l'emploie en frictions sur la langue ou sur les gencives, ayant soin de l'éloigner des dents le plus qu'il est possible pour éviter de les noircir. La quantité ordinaire du chlorure, pour compléter un traitement, est de cinq à six grains.

MM. Chrestien, Percy et Lallemant ont beaucoup vanté les propriétés de l'or dans les maladies vénériennes. M. Cullerier en a fait rarement usage, parce que le mercure lui semblait mériter la préférence.

On a conseillé l'or en poudre et le chlorure sur des excroissances vénériennes et sur des ulcères rebelles. On fait usage, dans ce cas, d'une pommade composée d'un gros d'or en substance ou de dix grains de chlorure pour une once d'axonge. On a aussi proposé cette pommade en frictions sur une partie de la peau dépouillée d'épiderme, pour remplacer l'usage buccal des préparations d'or.

Ne les ayant jamais employées, je ne saurais dire, d'a-

près mon expérience, quels sont les effets positifs des préparations aurifères; mais il est probable, et cela me paraît certain, que c'est par ses propriétés irritantes, analogues à celles du mercure, que l'or produit le résultat qu'on lui attribue; toutefois j'oserai dire qu'on doit en rejeter l'usage, comme pouvant occasionner même plus d'accidens que le mercure; il me suffira, pour le démontrer, de citer ce passage de M. Jourdan: « Le chlorure d'or étant très déliquescent, M. Chrestien lui a substitué celui d'or et de sodium : mais sa préparation diffère beaucoup de celle du Codex, en ce que ce dernier prescrit d'ajouter au chlorure d'or une très faible quantité de chlorure de sodium, tandis que M. Chrestien veut que ces deux substances y entrent à parties égales: différence dont on doit tenir compte dans la pratique, puis que la préparation du Codex est plus caustique que celle de l'inventeur....; sa causticité demande la plus grande réserve..... Il est très rare qu'on puisse l'élever à plus d'un dixième de grain, quoique le formulaire de Cadet-Gassicourt, même dans la nouvelle édition de M. Bailly, indique à l'intérieur les doses de trois, six, douze et dix-huit grains. par jour, dont la moindre serait infailliblement mortelle.» Ne doit-on pas s'effrayer des accidens qui peuvent résulter de préparations si délétères, si infidèles, et qui devraient à jamais en faire rejeter l'usage ?

Le chlorure de platine a été employé de la même manière que l'or, et il paraît que l'un et l'autre, de même que le deuto-chlorure de mercure, agissent par l'irritation qu'ils déterminent; néanmoins le chlorure de platine semblerait un peu moins actif que le chlorure d'or, puisque, d'après les essais faits par M. Cullerier oncle, il en a fallu de six à dixneuf grains dans les divers traitemens où il en a fait usage.

ARTICLE II.

De l'Iode.

L'iode est un corps simple, indécomposé, qui a été peu employé sous cette forme; cependant son efficacité étant reconnue contre le goître, les affections scrofuleuses et la leucorrhée, quelques médecins ont essayé de l'administrer dans la gonorrhée et contre les bubons.

M. Bichat est un des premiers qui aient fait usage de la pommade iodurée contre les bubons indolens. Je l'ai employée également, avec succès, dans un cas où un bubon était très volumineux et existait sans douleur depuis plusieurs mois. Je fis pratiquer, soir et matin, des frictions sur la glande tuméfiée, avec un gros chaque fois d'une pommade composée de deux onces d'axonge, dix-huit grains d'iode et deux gros d'iodure de potassium. Le bubon commença à diminuer dès le quatorzième jour. A cette époque le malade ressentit un prurit assez incommode dans l'intérieur de la tumeur, et qui continua jusqu'à sa disparition, qui eut lieu le dix-huitième jour. Le malade fut mis en même temps à l'usage d'une décoction de saponaire édulcorée avec un sirop anti-syphilitique, dont il prenait cinq à six verres chaque jour. Je fis cesser l'emploi de la pommade le vingtième jour; la tisane fut continuée jusqu'à six semaines, et pendant la durée du traitement je fis prendre, tous les six jours, une demi-once de sel de Sedlitz, dans deux tasses de bouillon aux herbes, prises à une demi-heure d'intervalle l'une de l'autre, ce qui provoquait ordinairement deux ou trois selles. Ce traitement rétablit complètement le malade, dont l'infection vénérienne datait de plus de cinq mois, et dont la santé était affaiblie

depuis plus d'un an. En faisant usage localement de la pommade iodurée, M. Bichat employait en même temps le traitement mercuriel; mais l'observation que je viens de citer, et qui constate l'action résolutive de l'iode, peut servir à démontrer l'inutilité du mercure.

M. Richond de Brus a employé la teinture d'iode à l'intérieur dans la phlogose de la membrane muqueuse génitourinaire, comme agent dérivatif, c'est à dire comme moyen de déplacer l'irritation de la même manière que cela arrive par l'usage du baume de Copahu et du poivre cubèbe. Mais l'administration intérieure de cette teinture est presque toujours nuisible, ainsi que l'avait déjà observé le docteur Coindet, à qui on doit l'introduction de l'iode dans la thérapeutique. La précipitation de l'iode s'opère par le mélange de sa teinture avec l'eau, et l'action caustique que les particules solides de ce corps exercent sur les parties du canal digestif où elles se fixent, peut déterminer des accidens qui doivent en faire rejeter l'usage; aussi le docteur Coindet y a-t-il renoncé, pour employer la solution d'hydriodate de potasse iodurée, qui est composée de trente-six grains d'iodure de potasse, de six grains d'iode et d'une once d'eau distillée, dont on donne de six à dix gouttes trois fois par jour, dans un verre d'eau sucrée.

M. Richond a également employé la teinture d'iode en frictions immédiates sur les bubons, à la dose d'un et même de deux gros, réitérées plusieurs fois dans la journée, selon l'ancienneté et le volume de la tumeur; chaque friction devant durer cinq à six minutes.

M. Richond a également employé la teinture d'iode seule, la jugeant plus efficace administrée de cette manière que lorsqu'on la mélange avec la graisse ou avec un véhicule aqueux; il conseille, avec raison, de n'en faire usage qu'après avoir combattu l'inflammation, et, lorsqu'on l'emploie à la base d'un bubon qui est en suppuration, d'avoir recours

aussitôt après à un cataplasme émollient, afin de prévenir l'irritation et la douleur.

M. Eusèbe de Salle recommande l'iode dans les engorgemens chroniques du testicule; il en prescrit l'usage à l'extérieur et à l'intérieur en même temps : intérieurement, il emploie la teinture, et extérieurement, la pommade d'hydriodate de potasse.

Je crois que les préparations iodiques, sagement combinées, peuvent convenir dans toutes les espèces d'engorgemens indolens, et qu'on peut les employer avec beaucoup de succès contre les bubons vénériens récens ou anciens, après avoir combattu, comme le prescrit M. Richond, les accidens inflammatoires. Quant à leur usage intérieur, je suis persuadé qu'on peut obtenir, des formules ayant l'eau pour excipient, les mêmes résultats que ceux de la teinture alcoolique d'iode, et qu'on n'a pas à redouter les mêmes accidens, ce qui justifie la détermination prise par M. Coindet d'abandonner l'usage de la solution alcoolique, et doit engager à imiter ce praticien.

ARTICLE III.

Du Chlore.

Le chlore, connu autrefois sous le nom d'acide muriatique oxygéné, a été jugé, de même que l'acide nitrique, comme susceptible d'abandonner facilement son oxygène, et, par cette raison, a été employé comme anti-vénérien, particu-lièrement par Cruikshank, qui l'administrait à la dose de cinq gouttes dans une once d'eau, réitérée trois ou quatre fois par jour, en augmentant par degré jusqu'à quarante, cinquante gouttes et même un gros, quatre fois en vingt-quatre heures. Cruikshank l'employa principalement chez des mala-

des atteints d'ulcères au gland et au prépuce, et tous furent parfaitement guéris, en occasionnant toutefois, chez quelques uns, une excitation générale qu'on dut combattre par la saignée.

On sait aujourd'hui que le chlore est un corps simple, et que ce n'est plus la propriété oxygénante qu'on lui supposait qui pourrait disposer à le prescrire; c'est un excitant très énergique, dont l'usage peut avoir de graves inconvéniens, comme tous les médicamens dont la dose est portée jusqu'à produire l'excitation fébrile; car une telle réaction, quoique combattue immédiatement par la saignée, peut devenir le principe d'une maladie qui se développera plus ou moins promptement, selon la prédisposition de l'organe qui en est le siége.

Le chlorate de potasse, qui est un sel sur-oxygéné, a été employé par Cruikshank, Alyon et Swédiaur, d'après la confiance qu'ils avaient dans les propriétés de l'oxygène pour neutraliser le virus vénérien. On administrait ce sel à la dose de trois ou quatre grains, réitérée quatre fois par jour, et on augmentait par degrés jusqu'à dix à douze grains. Swédiaur le prescrivait à l'intérieur, à la dose de vingt à cinquante grains, dissous dans une pinte d'eau distillée, en procédant aussi par degrés; à l'extérieur, en dissolution saturée, contre les maladies cutanées et les ulcères invétérés, quoique ce fût plus particulièrement contre les ulcères primitifs que le chlorate de potasse eût été mis en usage par les deux autres médecins que j'ai cités. Ce sel, qui n'est pas moins excitant que le chlore, a, de même que ce dernier médicament, fait disparaître assez promptement les symptômes contre lesquels on l'a employé; mais chez la plupart des malades, il a produit une réaction fébrile caractérisée par la vitesse du pouls, l'état blanchâtre de la langue, la soif et l'inflammation du sang, démontrée par la couenne dont il se recouvrait. Ce n'est que comme agent d'excitation que le chlorate de potasse a produit les effets qui lui sont attribués; ce qui doit en faire rejeter l'usage par les motifs que j'ai énoncés en parlant du chlore.

Le chtorure de sodium a été employé par MM. Cullerier, Gorse et Mérat, dans les bubons ulcérés et dégénérés en pourriture d'hôpital, ce qui faisait promptement cesser leur fétidité, et les ramenait au degré de vitalité propre à en accélérer la guérison.

La propriété désinfectante du chlore, dont la découverte est due à M. Labarraque, existe aussi dans le deuto-chlorure de mercure, et je suis surpris qu'on n'y ait pas reconnu depuis long-temps cette propriété, dont l'existence m'a été démontrée dans plusieurs circonstances: la première fois, à l'occasion d'une malade qui offrait sur le thorax une dartre étendue de l'aisselle à la hanche, et à laquelle j'avais conseillé des lotions avec une infusion de surcau; ces dernières eurent lieu plusieurs fois par jour, et pendant deux jours la malade employa la même infusion, dans laquelle elle exprimait chaque fois le linge qui lui servait à faire des lotions.

Or, comme on était en été, cette infusion contracta une odeur si infecte qu'elle me frappa lorsque je visitai la malade. La démangeaison qui tourmentait la malade ne s'étant pas calmée, je recommandai des lotions faites avec une partie de liqueur de Van-Swiéten, à douze grains, mêlée avec trois parties d'eau. Deux jours après, les premières paroles de la malade eurent pour but de m'annoncer que l'eau dont elle se servait n'avait pas de mauvaise odeur, quoiqu'elle eût employé la même pendant quarante-huit heures, et que chaque fois elle y eût exprimé les linges avec lesquels elle se frottait. Cette eau était sale et bourbeuse, mais elle n'exhalait que l'odeur faible de l'alcool qui avait servi à préparer la liqueur de Van-Swiéten.

Les observations que j'ai faites sur la propriété désinfectante du deuto-chlorure de mercure constatent un fait qu'on

ne peut nier; néanmoins je n'entends pas le mettre en parallèle avec le chlorure de sodium, qui sans doute doit lui être préféré. Je n'ai signalé la vertu désinfectante du deuto-chlorure de mercure que dans le but de présenter cette préparation comme pouvant être, dans bien des cas, le succédané du chlorure de soude.

ARTICLE IV.

De l'usage des Acides nitrique et hydrochlorique.

L'acide nitrique a été employé intérieurement, dans les maladies vénériennes, dès l'année 1793, par Scott de Bombay, qui l'annonça comme égal et même supérieur au mercure. Quelques années après, son usage se propagea en Angleterre, en France et en Allemagne, où il fut administré particulièrement par Beddoës, Cruikshank, Alyon et Swédiaur. Les médecins anglais le donnaient à la dose d'un gros à trois gros, étendue dans une livre d'eau. En France, on l'administrait à la dose d'un demi-gros à deux gros, et parfois de quatre à six gros dans deux livres d'eau, qu'on édulcorait avec du sucre ou un sirop agréable.

Alyon fit aussi préparer une pommade qu'il prescrivait extérieurement contre les éruptions vénériennes, et qui était composée de deux parties d'acide et de seize d'axonge. Cet auteur, qui avait imaginé une théorie chimique pour expliquer l'action du mercure, qu'il attribuait à l'oxygène, sachant que l'acide nitrique abandonnait facilement celui qui sert à le composer, jugea qu'il devait avoir toutes les propriétés des préparations mercurielles, ce qui détermina la préférence qu'il accorda à cet acide, et le porta à adopter le mot oxygénée pour qualifier la limonade et la pommade

dans lesquelles ce même acide entrait comme agent principal; mais au lieu d'agir par le dégagement de son oxygène, comme le pensait Alyon, c'est tout simplement par son action irritante qu'il faut expliquer ses résultats.

L'expérience a constaté que l'acide nitrique peut guérir certaines maladies vénériennes récentes ou invétérées dans un espace de temps plus ou moins long; que d'autres fois il a échoué, et que dans quelques cas il a produit de graves accidens, ce qui doit tenir nécessairement à la manière dont on l'a administré et aux circonstances dans lesquelles il a été prescrit; cependant plusieurs médecins, parmi lesquels se trouvent Blair et Cullerier, le regardèrent comme dangereux, et soutinrent que les guérisons qu'on lui attribuait étaient indépendantes de son usage et qu'il ne pouvait aucunement remplacer le mercure, ce qui contribua à le faire délaisser.

S'il ne s'agissait que de produire une dérivation sur le canal digestif, l'acide nitrique devrait être préféré incontestablement au mercure. M. Jourdan en a fait maintes fois une heureuse application. « J'ai très souvent, dit ce médecin, employé cet acide avec succès dans une décoction émolliente édulcorée avec le sirop de gomme; en ayant soin de graduer la dose d'après l'idiosyncrasie du malade, au lieu de prescrire automatiquement les formules indiquées dans les livres, on n'observe jamais aucun accident, et la limonade nitrique convient aussi bien qu'aucun autre remède dit antivénérien, dans tous les cas où les circonstances permettent de recourir aux irritans, appliqués sur la membrane muqueuse des voies digestives. »

Ce que dit M. Jourdan de l'acide nitrique peut se dire avec autant de raison de toutes les substances irritantes; pour en faire usage utilement, il faut qu'il n'existe préalablement aucune disposition à l'état fébrile, ni aucune espèce d'irritation des voies digestives. Dans le traitement des maladies vénériennes, on doit se proposer d'augmenter la vita-

lité du tube intestinal, et, par suite, de produire une réaction générale, dont l'effet doit être, lorsqu'elle est bien dirigée, de faire cesser graduellement l'action morbide et d'amener la guérison par une sorte de mouvement d'ensemble.

Je ferai remarquer que l'excitation générale qui résulte du traitement et ne doit pas dépasser la limite convenable au succès qu'on recherche, doit être distinguée de l'irritation, portée plus loin dans le but de produire un effet dérivatif. Dans le premier cas, tout l'organisme concourt à régulariser l'action vitale; dans le second cas, au contraire, on déplace la maladie, on opère une dérivation morbide qui peut avoir des suites plus ou moins graves.

Cette digression, à propos des réflexions de M. Jourdan sur l'usage de l'acide nitrique, m'amène naturellement à conclure qu'on doit, autant que cela est possible, interdire l'usage intérieur des préparations corrosives.

L'acide hydrochlorique, appelé autrefois l'acide muriatique, esprit de sel, a été employé par Zeller, à l'intérieur et à l'extérieur, dans les maladies vénériennes, principalement lorsque l'affection semblait entretenue par la diathèse scorbutique; il l'administrait ordinairement dans une décoction d'orge, à la dose de huit à dix gouttes, jusqu'à un demigros, en augmentant de trois ou quatre gouttes tous les trois jours. On le fait entrer dans les gargarismes dirigés contre les ulcères de la gorge, à la dose propre à leur donner une acidité supportable; on l'emploie aussi pour exciter et cautériser les ulcères indolens. Charles Bell et Shaw l'ont employé avec succès chez des malades atteints d'ulcérations et d'exanthèmes secondaires, qui avaient été traités inutilement par les mercuriaux, ce qui dépend bien moins de la propriété plus efficace de l'acide hydrochlorique que des circonstances dans lesquelles il a été administré, comme cela arrive pour la plupart des médicamens qui, indépendamment de leur

action positive, produisent, en général, des effets différens, suivant l'état actuel de la maladie et des dispositions de l'organisme, d'où l'on a attribué, comme positives, à un grand nombre de substances, des propriétés qui ne sont que relatives, ce qui n'a fait que jeter beaucoup d'incertitude sur l'action des médicamens.

On a remarqué que les acides nitrique et hydrochlorique déterminaient quelquefois l'inflammation des gencives et produisaient une salivation plus ou moins abondante; néanmoins l'acide nitrique particulièrement a été préconisé par M. Appert comme un excellent moyen de remédier aux accidens produits par le mercure, en l'employant tout à la fois à l'intérieur et à l'extérieur. Il fait usage d'une mixture composée d'un gros à un gros et demi d'acide nitrique, de six onces d'eau de rose et d'un gros de laudanum liquide, dont on imbibe de la charpie qu'on applique et qu'on entretient humide sur l'ulcère; à l'intérieur, il le donne à la dose d'un gros chaque jour, dans un sirop fort agréable.

Je ne suis aucunement surpris des bons effets de l'acide nitrique dans les cas d'ulcérations occasionnées par le mercure, ni de ses résultats parfois salutaires dans la maladie vénérienne. La plupart des accidens causés par la syphilis et ceux produits par le mercure se distinguent par une irritation sub-active qui les dispose à rester stationnaires et réclame une médication excitante; ce qui peut justifier, jusqu'à un certain point, l'usage de l'acide nitrique, dont l'action est la même, soit qu'on l'administre contre la maladie vénérienne, ou contre les accidens occasionnés par le mercure.

ARTICLE V.

De l'Ammoniaque.

Sylvius et Lemery furent les premiers qui recommandèrent l'ammoniaque pour combattre la vérole : mais il a été plus particulièrement adopté par Peyrilhe, qui en fit la base d'une méthode de traitement dont il a indiqué le mode d'application et préconisé les résultats dans un traité publié en 1774. Après avoir préparé le malade par les bains, les purgatifs et les délayans, Peyrilhe lui faisait prendre une mixture qu'il appelait infusion sudorifique atcatine, et qui était composée d'une demi-once de follicules de séné, de quatre onces de feuilles de mélisse, infusées à une douce chaleur pendant une heure dans un vase clos, et à laquelle on ajoutait quatre onces de sucre et un gros ou un gros et demi de sous-carbonate d'ammoniaque; ce qui devait former seize onces de mixture, que le malade prenait en deux parties, une le matin, à jeun, l'autre le soir, quatre ou cinq heures après le dîner; dans l'intervalle il devait boire abondamment d'une infusion faite avec deux onces de mélisse sur trois pintes d'eau, et s'interdire l'usage des acides et des spiritueux. Après avoir suivi ce traitement pendant huit jours consecutifs, le malade se reposait à peu près le même espace de temps, ne prenant pour tout médicament que l'infusion de mélisse, qu'on faisait graduellement plus forte; après ce délai on le purgeait légèrement et on recommencait l'usage de la mixture, à la suite de laquelle le malade se reposait, prenait son infusion et devait être purgé comme la première fois; régime que, dans quelques circonstances, on renouvelait une troisième fois, de manière à faire prendre la mixture ammoniacée pendant seize ou vingt-quatre jours,